

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

246e SEANCE

BALE, LE LUNDI 11 JUIN 1990 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 244e et de la 245e séance.
- II. Adoption du Règlement intérieur du Comité(1) et d'un Communiqué de presse(2).
- III. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard";
 - Graphiques et tableaux(3).
- IV. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de mai et des premiers jours de juin 1990.
- V. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Un texte révisé du Règlement intérieur, reflétant les décisions prises par les Gouverneurs lors de leur séance restreinte du 15 mai 1990, a été transmis le 1er juin 1990.
 - 2) Un projet de Communiqué de presse suivra incessamment.
 - 3) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.